



Personne publique contractante

Mairie

Rue de la Halte - 35890 Laillé

Tél. 02 99 42 57 10

contact@laille.fr

AVIS DE PUBLICITE

Art. L.2122-1-4 CGPPP

CONVENTION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EN VUE DE LA FOURNITURE ET DE L'EXPLOITATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR TOITURE

La commune de Laillé a été sollicitée par la Coopérative SIREN (Citoyenne Rennaise d'Energie Renouvelable) pour l'occupation du domaine public, en vue de la fourniture et de l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture de centre culturel Point 21 au 21 rue du Point du Jour. La production de la centrale a pour but d'être injecté sur le réseau public et vendue à un acheteur obligé.

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public cette manifestation d'intérêt spontanée et de permettre à tout tiers, souhait également bénéficiaire de la même mise à disposition du domaine public communal en vue de la réalisation d'un projet similaire de se manifester, conformément aux dispositions de l'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Tout porteur de projet concurrent pour la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques dans le but de réaliser une centrale photovoltaïque dont l'investissement est porté par les citoyens, intéressé par l'occupation partielle du site visé par la manifestation d'intérêt spontanée de Coopérative SIREN peut se manifester en contactant :

La mairie de Laillé

Si aucun autre porteur de projet ne se manifeste avant la date limite mentionnée, la commune de Laillé attribuera à la Coopérative SIREN une convention d'occupation temporaire selon les principales caractéristiques précisées ci-dessous.

Si un candidat supplémentaire se manifeste la commune de Laillé transmettra un règlement de sélection aux candidats qui devront fournir un dossier composé des éléments demandés. La commune de Laillé analysera les propositions et attribuera la convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la plus pertinente au regard des critères de jugement des propositions définis dans le règlement de sélection.

Avis publié le	28 mai 2020
Durée de la publicité	3 semaines
Date et heure limite de remise des propositions	19 juin 2020 à 00h00
PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU TITRE D'OCCUPATION ENVISAGE	
Typologie de titre d'occupation envisagé	Convention d'occupation temporaire de domaine, en application de l'article 2122-1 du Code général de la propriété des personnes publiques
Bénéficiaire au titre de la manifestation spontanée	Coopérative SIREN (Citoyenne Rennaise d'Energie Renouvelable)
Dépendance(s) domaniale(s) concernée(s)	Toiture du centre culturel Point 21, rue du Point du Jour à Laillé
Durée envisagée	La convention sera conclue à compter de sa signature par les parties et pour une durée de 25 ans.
Investissement(s) prévu(s) par le bénéficiaire	Fourniture d'une centrale photovoltaïque de moins de 100kWc.
Activité économique envisagée par le bénéficiaire	Exploitation, gestion et maintenance du système dont la production sera valorisée par la vente à un acheteur obligé. Cette occupation du domaine public sera donc consentie moyennant le paiement d'une redevance, conformément aux dispositions des articles L.2125-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques.